

La Fondation Dubuffet, un modèle?

Normand Biron

Volume 4, Number 4, Summer 1988

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/9237ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Le Centre de diffusion 3D

ISSN

0821-9222 (print)

1923-2551 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Biron, N. (1988). La Fondation Dubuffet, un modèle? *Espace Sculpture*, 4(4), 22–24.

La Fondation Dubuffet, un modèle?

NORMAND BIRON

Comme le prétendait le créateur hollandais Multatuli, "les gouvernants qui sont d'avis que l'art est chose accessoire font de l'art de gouverner un artifice", et, dans cet esprit, il nous apparaît intéressant de constater que la plupart des gouvernements actuels semblent lentement se rendre compte de l'importance de conserver un patrimoine culturel qui permettra à leur peuple, voire au passage de l'État, de ne point disparaître dans les eaux immenses de l'Histoire. Car qu'a-t-on retenu au delà de certaines grandes leçons politiques des peuples tels, entre autres, l'Égypte, la Grèce, l'Italie, la France? Si ce n'est l'art qui en devint non seulement le témoin précieux, mais le riche trésor des générations qui ont suivi. Et ce n'est sûrement pas le brassage des nécessaires besoins du quotidien qui s'est inscrit dans la mémoire des nations et qui leur a assuré une pérennité universelle. Dans ce cheminement de pensée, nous avons rencontré, lors d'un récent passage à Paris, Armande de Trentinian, directrice de la Fondation Dubuffet, afin de savoir si cette Fondation ne pourrait point servir d'exemple pour une meilleure connaissance et la conservation des œuvres des plus grands artistes de notre pays.

Bien que notre but ne soit pas ici d'analyser l'œuvre de Dubuffet, ne serait-ce qu'en raison de l'abondance exceptionnelle de ses réalisations, il paraît utile de dire brièvement qui était ce célèbre créateur dont la moindre

de ses vertus n'était point un assentiment au conformisme, corseté par les futiles brocards de la superficialité. D'ailleurs, sous la plume de l'artiste, on peut lire, tiré de *Prospectus et tous écrits suivants* (1) où sont réunis, en deux volumes, ses écrits entre 1944 et 1967, ce mot, digne de son désenchantement face à notre culture qu'il considérait normalisante et asphyxiante, et son besoin d'une vérité qui puisse réenchanter le monde: "Il appartient à l'art, au premier chef, de substituer de nouveaux yeux à nos yeux habituels, de rompre tout ce qui est habituel, de crever toutes les croûtes de l'habituel, d'éclater justement la coquille de l'homme social et policé, et de déboucher les passages par où peuvent s'exprimer ses voix intérieures d'homme sauvage." Bref, se désaisir de l'acquis pour retrouver la pulsion originelle.

Récusant les idées à la mode, voire la tradition, ce fut un éternel chercheur d'authenticité et de vérité. Dubuffet s'est beaucoup intéressé aux gens qui ne se savent pas artistes, mais font acte de création, en répondant à une nécessité profonde, comme respirer, manger, rêver... Il a toujours admiré l'état de grâce qui les habite. Et c'est de cette attention constante qu'est née, en parallèle, sa collection d'*art brut* dont il a la paternité de l'appellation. Qu'il ait, depuis 1940, emprunté divers sentiers de la création, telles la peinture, la sculpture, la musique, l'architecture, la littérature, l'inventeur de *L'Hourloupe* a toujours été à l'écoute de l'inattendu; il considérait que l'outil du savoir est une grande vertu et que chaque grande œuvre contient toujours un peu de folie.

Le style de l'artiste obéit à une spontanéité ludique où sont accueillis tous les imprévisibles, tant au plan du matériau souvent brut que de la forme qui ne se soucie nullement des leçons du passé. Dans le cycle de *L'Hourloupe* (1962-1974), la ligne obéit à des trajets libres et spontanés, devient courbes, enchevêtrements, voire personnages insolites qui se meuvent dans des paysages intérieurs inclassables. L'ambition de ce cycle est d'embrasser le monde, mieux créer un monde nouveau où la liberté devient l'unique contrainte. Soulignons ici quelques-uns de ses projets, réalisés en monuments et édifices, tels *Le Jardin d'hiver*, grande grotte de 10 mètres de long, exposé au Centre Georges Pompidou à Paris, *Le Groupe de quatre arbres* d'une hauteur de 12 mètres, installé sur l'esplanade de la Chase Manhattan de New York, *Le Jardin d'email*, de 20 par 30 mètres, au parc du Kröller Müller Museum à Otterlo (Pays-Bas), *L'Ambassade*, un groupe de trois imposants personnages au Musée de Hakone (Japon)... Mais l'une de ses plus impressionnantes réalisations demeure sa *Closerie Falbala* dont l'architecture n'est point sans nous rappeler les plis, les mouvements d'une étoffe qui se déploie dans les fastes de la nature et qui enserre le fameux *Cabinet logologique* dont l'ambition serait que ses murs deviennent une sorte de dictionnaire de lecture des signes d'une écriture inventée -celle de l'imaginaire.



Ce désir de créer une **Fondation**, réunissant des oeuvres qui puissent permettre de faire mieux connaître et regrouper des travaux de différentes périodes de la production de Jean Dubuffet, répond à un souhait qu'exprima l'artiste dès l'année 1971. Et la Fondation vit le jour, le 9 août 1973, grâce aux statuts établis par Monsieur et Madame Jean Dubuffet, et fut reconnue comme Établissement d'utilité publique, en vertu d'un décret, en date du 22 novembre 1974, publié au Journal Officiel le 29 novembre de la même année. Et ce n'est que le 22

décembre 1975 que le Ministère de l'Économie et des Finances a octroyé à la Fondation l'agrément prévu par le Code Général des Impôts, soit l'exonération de droits de mutation à titre gratuit des dons et legs aux Établissements d'utilité publique dont les ressources sont strictement affectées à des oeuvres culturelles ou artistiques à caractère désintéressé et qui sont agréées dans ce but par le Ministère de l'Économie et des Finances. En bref, l'État s'assure que la Fondation peut, au delà de sa reconnaissance d'utilité publique, assumer un fonctionnement matériel autonome et en faire régulièrement la preuve -le Conseil d'administration, lié au lieu où est localisée la Fondation, soit à Périgny-sur-Yerres (Val-de-Marne), a l'obligation d'accueillir dans ses rangs le Secrétaire d'État aux Affaires Culturelles, le Préfet du Val-de-Marne et le Maire de Périgny-sur-Yerres à qui la Fondation a l'obligation de rendre des comptes sur le bon fonctionnement de

l'institution. Ainsi les Fondations ne paient donc point d'impôts à l'État, sauf sur la plus-value des biens immobiliers ou fonciers -si vous louez un terrain ou une partie d'immeuble vous devez vous acquitter d'un impôt de 24% sur ces revenus subsidiaires.

Mais qu'en est-il des **donations** qui, non seulement peuvent alléger le

Jean Dubuffet dans son atelier (1970). Photo: Kurt Wyss





La Closerie Falbala, (1610 m²), Fondation Jean Dubuffet, Périgny-sur-Yerres

fardeau fiscal, mais enrichissent le patrimoine culturel? Au Canada, il est permis de faire une donation personnelle, jusqu'à concurrence de 20% de son revenu, devenant exempte d'impôts, La même exemption de 20% est consentie pour une oeuvre qu'un musée accepte en don, bien qu'elle ne soit pas strictement reconnue à titre de *bien culturel*. Par ailleurs, le don d'un *bien culturel* auquel l'on reconnaît une valeur patrimoniale peut être déduite à 100% de sa valeur au moment du legs.

En France, l'État permettait jusqu'à tout récemment à un particulier de déduire 1% de son revenu, tandis que les entreprises pouvaient y consacrer 1/1000 de leur chiffre d'affaires; aujourd'hui, il semble que l'État soit plus généreux en ce qui a trait aux sommes que l'on peut offrir à l'art, soit 3% sur le revenu des particuliers et 5/1000 du chiffre d'affaires pour les entreprises.

Dans le cas d'héritages culturels d'intérêt national, liés à la disparition d'un grand artiste, la France consent à ce que les ayants-droit puissent acquitter une partie des droits de succession, en offrant des oeuvres à l'État par le truchement des musées nationaux. Après la disparition de Dubuffet, survenue en 1985, ses héritiers purent rapatrier, grâce à cette mesure, nommée *dation*, un grand tableau charnière *La gigue irlandaise* que possédait le Solomon R. Guggenheim Museum de New York, en permettant que les héritiers donnent en échange à ce Musée des tableaux de la dernière période, afin de l'offrir au Centre Georges Pompidou (Musée National d'Art Moderne en France) ainsi que d'autres oeuvres de la collection appartenant à Dubuffet, dans le but d'en faire profiter par ce biais d'autres musées français.

Peut-on régler une succession complète par la *dation* d'oeuvres d'art? Cet allègement ne peut être que partiel et dépend d'une commission des dations qui accepte ou refuse un tel mode de dégrèvement, car le Ministère des Finances demeure souvent plus intéressé par la monnaie trébuchante. Et la décision de la commission est tributaire de la subjectivité d'individus. Si le fonctionnaire qui s'occupe des dations est peu sensible à l'art, il a le pouvoir, malgré la présence de conservateurs de musées, de refuser ce genre de compensation au profit de liquidités.

Il nous apparaît intéressant ici de souligner le contenu de la dotation que firent Monsieur et Madame Jean Dubuffet pour constituer les biens de la Fondation. Ils offrirent, en premier lieu, *La Villa* et la *Closerie Falbala* construites à Périgny-sur-Yerres à l'intérieur desquelles se trouve le *Cabinet logologique*. Il y a, à la fois, des *maquettes* d'architecture et des monuments, voire des *sculptures* peintes et des *peintures* monumentales, ainsi que le matériel destiné au spectacle *Coucou Bazar*, comprenant des praticables, des costumes et divers équipements mécaniques. De plus, l'Association des Amis de Jean

Dubuffet a augmenté le patrimoine de la Fondation, en offrant un immeuble à Paris (137 rue de Sèvres) qui abritait jusqu'en 1975 l'immense collection de l'Art Brut que possédait Jean Dubuffet et qui fut transférée à Lausanne pour devenir le Musée d'art brut, unique par sa qualité et sa spécificité.

Nous pourrions faire soudre encore longuement la rumeur de tout ce qui entoure cette oeuvre magnifique, mais qu'il nous soit permis d'émettre le vœu qu'un jour, à l'exemple de la Fondation Dubuffet, des Fondations Riopelle, Borduas, Leduc... viennent enrichir notre patrimoine culturel. Et comme le pensait Platon: "Il y a en chacun de nous des calculs que nous nommons espérance."

(1) J. Dubuffet, *Prospectus et tous écrits suivants*, réunis et présentés par H. Damisch avec une mise en garde de l'auteur, Paris, 1967, 2 vol., 543 p. et 558 p.